

La confusion entre *compte rendu* et *rapport*: un classique

Il est à noter également que le *compte rendu*, sans doute en raison d'absence de définition claire, est souvent assimilé, voire confondu, avec le *rapport*.

Il est ainsi fréquent d'entendre le mot *rapport* employé à la place du mot *compte rendu*. Cette incertitude lexicale prouve bien combien l'absence de définition concrète pèse sur ce type d'écrit. Cette confusion est d'ailleurs renforcée par les professionnels eux-mêmes qui intitulent « *rapporteur* » le rédacteur d'un compte rendu tandis que d'autres, lors des réunions officielles, lui donnent en revanche le nom spécifique de « *secrétaire de séance* ».

Ce titre est d'ailleurs le seul existant pour décrire un rédacteur de compte rendu mais, par son côté officiel, il apparaît comme trop pompeux pour les réunions plus informelles comme les réunions de coordination de service.

Pour y voir plus clair : différences entre *compte rendu* et *rapport*

<i>Compte rendu</i>	<i>Rapport</i>
➤ Absence de problématique de départ pouvant ne comporter aucune introduction selon le type de compte rendu choisi.	➤ Problématique de départ comportant toujours une introduction de contexte et l'insertion d'une problématique ou du moins de l'angle d'analyse choisi.
➤ Document complètement objectif n'engageant son rédacteur que sur la qualité de la forme	➤ Document engageant la responsabilité du ou de ses rédacteurs
➤ Reformulation généralement plus synthétique d'un contenu exprimé à l'oral ou à l'écrit sans modification du sens.	➤ Document porteur d'une réflexion autour d'une problématique de départ.

➤ Transmission de sujets traités de manière informative et neutre sans aucune analyse personnelle.	➤ Analyse personnelle d'un sujet avec proposition de solutions concrètes.
➤ Reformulation éventuelle d'argumentations émises par d'autres dans l'objectif exclusif de tenir informé.	➤ Argumentation personnelle déployée par le rédacteur dans l'objectif de faire adhérer, voire de convaincre.
➤ Pas de conclusion rajoutée à la conclusion émise oralement.	➤ Conclusion pouvant modifier le regard porté sur un sujet avec ouverture éventuelle sur l'environnement ou le future.
➤ Aucun engagement du rédacteur sur le fond mais forme sous son entière responsabilité	➤ Engagement personnel du rédacteur sur le fond et la forme